

N°75 – Avril 2013

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin février 2013

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 28 février 2013, le RSI compte plus de 2,7 millions de cotisants dont environ 900 000 auto-entrepreneurs soit près d'un tiers de l'effectif total. Cette population progresse de +2,2%, en ralentissement par rapport à celle de fin 2012.

Le nombre de cotisants hors auto entrepreneurs continue de diminuer (-2.0%) alors que celui des auto-entrepreneurs progresse moins rapidement que précédemment (+12,1%).

Bien que les créations d'auto entreprises soient toujours aussi importantes, les opérations de radiation pour absence de chiffres d'affaires sur une période de deux ans entraînent une hausse importante des radiations d'auto entrepreneurs.

Les créations d'entreprises représentent environ 90% du stock d'auto entrepreneurs, alors que le reste (environ 10%) concerne des bascules vers le statut d'auto entrepreneur par des travailleurs indépendants déjà actifs.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 28 février 2013

Données disponible à fin février 2013	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	978 160	1,4%	1 095 638	-0,4%	669 845	8,2%	2 743 643	2,2%
Cotisants auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	346 840	9,6% (*)	287 930	6,3% (*)	263 874	23%	898 644	12,1% (*)
Cotisants non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	614 528	-2,6% (*)	777 987	-2,6% (*)	405 971	0,0%	1 798 486	-2,0% (*)
Cotisants conjoints collaborateurs	16 792	-3,5%	29 721	-0,6%			46 513	-1,7%

Données au 28/02/2013. Evolution depuis le 28/02/2012. France entière. Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock. Champ : Cotisants prestataires santé ou non

(*) : les cellules grisées contiennent des données recalculées pour prendre en compte les bascules de statut a posteriori (cf encadré page suivante).

Opérations de rattrapage des bascules de travailleurs indépendants à auto-entrepreneurs (et réciproquement)

Les bascules de statut sont effectives aux 1^{er} janvier qui suivent l'année de la demande. Ces bascules n'avaient jusqu'à présent pas été réalisées dans le système d'information du RSI pour les artisans et commerçants bien que leur cotisations aient été appelées conformément à leur réel statut. Ces bascules ont été intégrées rétroactivement au RSI en toute fin février 2013.

La structure des cotisants a été modifiée suite à ces opérations : le stock d'auto entrepreneurs a ainsi évolué de +52 000 personnes par rapport à la vision que l'on en avait fin janvier 2013. Ce solde correspond à une correction à la hausse de l'ordre de 66 000 actifs auto-entrepreneurs anciennement travailleurs indépendants non AE et d'une baisse d'environ 14 000 auto-entrepreneurs qui sont dorénavant identifiés comme travailleurs indépendants non AE.

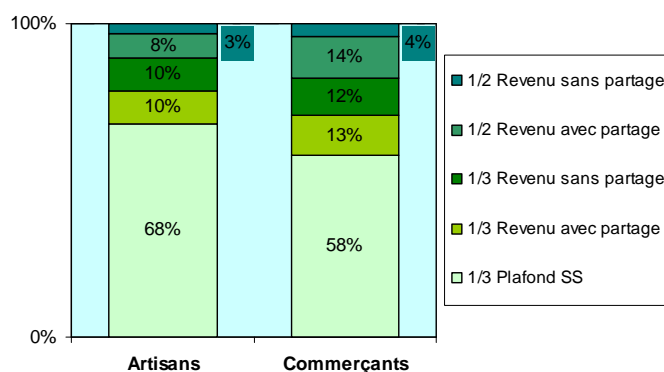
Evolution des effectifs de conjoints collaborateurs

Le nombre de conjoints collaborateurs tend baisser légèrement à fin février 2013 (-1,7% sur un an). La tendance n'est cependant pas exactement la même pour les artisans et les commerçants, les effectifs étant quasiment stables chez ces derniers (-0.6%).

La très grande majorité des conjoints collaborateurs sont des femmes, spécialement parmi les artisans.

Parmi les 5 possibilités d'assiette de cotisation, les conjoints collaborateurs choisissent majoritairement celle équivalente à un tiers du plafond de la Sécurité sociale.

Graph. 1 : répartition au 31/12/2012 des conjoints collaborateurs selon leur assiette de cotisation



La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 28 février 2013

Au 28 février 2013, la population protégée par l'assurance maladie du RSI approche les 4,1 millions de bénéficiaires et progresse de +1,9% sur un an. Ce rythme de progression est plus faible que celui des périodes récentes : à l'image de la progression des cotisants, celle des actifs prestataires santé faiblit.

La croissance de la population protégée est toujours liée au dynamisme de l'auto-entreprise mais reste inférieure à celle des cotisants du RSI. Les effectifs pensionnés progressent faiblement (+0,5%) en raison principalement de la démographie au sein des professions libérales.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 28 février 2013

Données disponible fin Février 2013	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle
Actifs ⁽¹⁾	830 626	0,9%	895 878	-0,8%	489 934	6,4%	2 216 485	1,3%
Pensionnés	275 815	0,3%	307 096	-0,2%	61 442	5,5%	651 649	0,5%
Ayants droit	466 451	3,2%	501 212	1,8%	225 852	10,3%	1 195 434	3,9%
TOTAL ⁽²⁾	1 572 999	1,4%	1 704 363	0,1%	777 549	7,5%	4 067 384	1,9%

Données au 28/02/2013. Evolution depuis le 29/02/2012. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 28 février 2013

Au 28 février 2013, on dénombre plus de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 millions de pensions sont versées au titre des droits directs.

Le décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issu de la réforme des retraites du 9 novembre 2010, ralentit la progression des effectifs de retraités à compter du mois d'août 2011. Les départs à la retraite sont moins nombreux puisque les assurés nés entre juillet et décembre 1951 voient leur âge légal de la retraite reporté de 60 ans à 60 ans et 4 mois et à 60 ans et 9 mois pour la génération 1952.

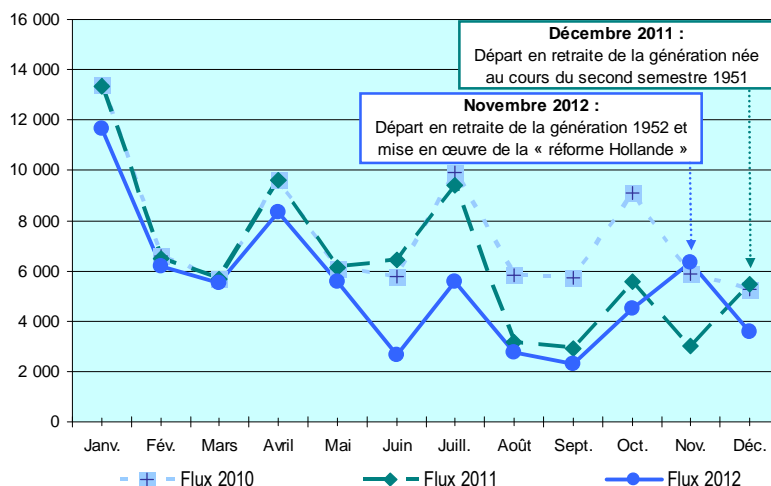
Depuis le mois de novembre 2012, les flux de nouveaux retraités de droit direct augmentent avec les premiers assurés de la génération 1952 qui atteignent l'âge légal de la retraite mais surtout avec l'assouplissement des conditions d'accès aux départs anticipés pour carrière longue (réforme Hollande) (cf. graphique 2).

L'ouverture du droit à la retraite anticipée dès 60 ans est facilitée par l'assouplissement de la durée d'assurance en début d'activité et de la durée cotisée, et par la suppression de la condition de durée d'assurance validée. Ainsi, à fin février 2013, un quart des pensions prenant effet à compter du 1^{er} novembre 2012, soit environ 5 000 dossiers, concernent des retraites anticipées (contre moins de 10% auparavant), avec une majorité (70%) de départs entre 60 ans et l'âge légal.

Le recul de l'âge légal affecte également le nombre de pensions d'invalidité servies par le RSI. Les passages de l'invalidité à la retraite sont retardés et les assurés reconnus invalides perçoivent plus longtemps leur pension d'invalidité (9 mois supplémentaires pour la génération 1952).

Au 28 février 2013, 25 500 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité (cf graph.3).

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droits directs



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

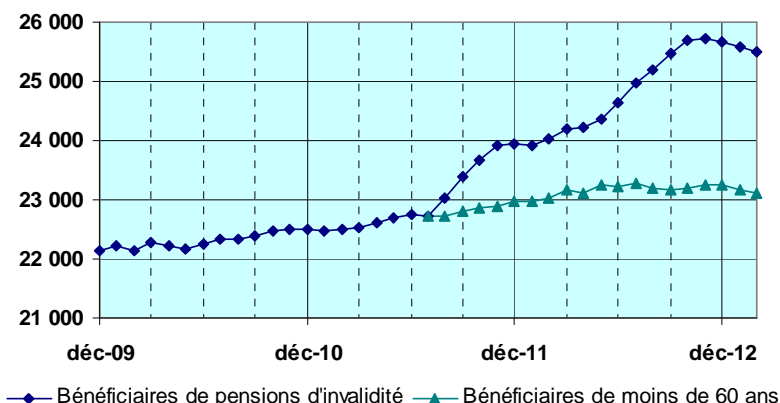


Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 28 février 2013

Données disponible fin Février 2013	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle	Fév. 2013	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	898 764	0,8%	1 129 334	0,6%	2 028 098	0,7%
Dont pensions de droit direct	654 297	0,7%	901 336	0,8%	1 555 633	0,8%
Dont pensions de droit dérivé	262 828	1,0%	293 293	0,2%	556 121	0,6%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct	18 361	3,4%	65 295	0,1%	83 656	0,8%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	14 441	4,9%	11 062	7,7%	25 503	6,1%

Données au 28/02/2013. Evolution depuis le 29/02/2012. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Ce tableau retrace des effectifs de pensionnés. Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires..

DONNEES DE PRESTATIONS

Le rythme de croissance des dépenses de soins de ville s'accroît sous l'effet de phénomènes épidémiques

Le rythme de croissance des remboursements de soins de ville s'accroît fortement à fin février 2013 : + 5,7% sur les douze derniers mois corrigés des jours ouvrés (+4,2 % à fin 2012). Cette dynamique de dépenses résulte toujours de l'accroissement notable des consommateurs (+6,3%), en lien avec l'augmentation des affiliations sur la période, qui concerne l'ensemble des postes.

Cette progression résulte aussi de phénomènes épidémiques particulièrement marqués en ce début d'année par rapport aux années précédentes. Il est également à souligner que le mois de février 2012 a été atypiquement bas, tant en termes de liquidation que de consommation de soins, conduisant à accentuer cette évolution.

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires se poursuit

Les honoraires médicaux et dentaires progressent toujours à un rythme important (+6,7%).

Cette croissance est toujours soutenue par le dynamisme des **actes techniques** (+7,2%).

La reprise observée concernant les **consultations** (+7,4 % contre +4,8% fin 2012) est en lien avec l'activité épidémique. En effet, ce début d'année 2013 se caractérise par une activité grippale intense comparativement aux trois dernières années. La caractéristique principale de cette épidémie, moyenne en termes de virulence, est sa durée exceptionnelle dans la mesure où la quasi-totalité des mois de janvier et février sont au dessus du seuil épidémique.

Enfin, les actes dentaires progressent de +4,9%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent plus de la moitié des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +5,4%.

Les médicaments

La progression des remboursements de **médicaments** reste contenue comparativement aux autres postes de dépenses : +3,4%. Cette évolution est à lier principalement aux baisses de prix ainsi qu'à une substitution accrue des génériques. Toutefois ce poste est toujours fortement impacté par les remboursements liés à la rétrocession hospitalière

qui repartent nettement à la hausse : +23,1% (contre +19,9 % à fin janvier). Hors rétrocession, la progression de ce poste reste modérée : +1,8%.

La **LPP et les produits d'origine humaine** poursuivent leur progression : +7,7%.

Les auxiliaires médicaux

La dynamique de croissance des remboursements de soins, réalisés par les auxiliaires médicaux, se poursuit : +10,4% (+8,4% pour les infirmières, +13,5% pour les masseurs-kinésithérapeutes) sous l'effet des revalorisations intervenues en mai et juillet 2012 qui contribuent pour près de 2 points à la croissance.

Les indemnités journalières

La croissance des **indemnités journalières** s'accroît légèrement : +3,4% (contre +3,2 % fin 2012).

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports**, progressent de +5,6 % suite aux revalorisations tarifaires de 2012.

Les dépenses de **biologie** marquent un net rebond : +3,3% (+1,9% à fin janvier), reflet de l'atypie du mois de février 2012 accentuée par un mouvement de grève au sein de la profession à cette période.

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +5,4%.

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social** augmentent de +6,2% (dont +5,2% pour le secteur Personnes Agées et +9,5% pour le secteur Personnes Handicapées).

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent de +8,7%. Au sein de ces dépenses, le poste correspondant au champ de l'Objectif d'évolution des dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO) évolue de +8,2%, avec notamment une forte évolution des remboursements de séjours chirurgicaux (+11,5%) mais également un dynamisme de l'hospitalisation à domicile (+10,6%).

Les dépenses relatives **aux soins de suite et de réadaptation** s'accroissent de +11,4% malgré la mise sous accord préalable de certaines interventions fin 2011. Enfin les dépenses de **psychiatrie** progressent plus fortement encore (+12,1%).

Tableau 7 : les remboursements effectués à fin février 2013

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Janvier -février 2013	Taux de croissance à fin février 2013		Taux de croissance année 2012	
		ACM	ACM-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
Soins de Ville	605,2	4,9%	5,7%	4,4%	4,2%
Honoraires médicaux et dentaires	189,3	5,8%	6,7%	5,2%	5,0%
dont Consultations	58,8	6,6%	7,4%	5,0%	4,8%
C Omnipraticiens	39,6	6,1%	6,9%	4,0%	3,8%
C Spécialistes	16,8	9,6%	10,4%	6,7%	6,5%
Visites	5,9	-1,2%	-0,4%	-2,7%	-2,9%
Actes Techniques	77,3	6,4%	7,2%	6,0%	5,8%
Actes dentaires	30,0	4,1%	4,9%	4,2%	4,0%
Prescriptions	346,4	4,6%	5,4%	4,0%	3,8%
dont Médicaments	196,2	2,6%	3,4%	2,4%	2,2%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	43,5	6,9%	7,7%	5,9%	5,7%
Auxiliaires médicaux	76,7	9,6%	10,4%	8,2%	8,0%
Actes infirmiers	36,6	7,5%	8,4%	6,3%	6,1%
Actes masseurs-kiné	25,6	12,6%	13,5%	11,0%	10,8%
Biologie	29,9	2,5%	3,3%	2,1%	1,9%
Autres prestations (2)	29,0	4,9%	5,8%	4,6%	4,4%
dont Frais de transport des malades	27,9	4,8%	5,6%	4,3%	4,1%
Indemnités journalières	40,5	3,4%	3,4%	3,2%	3,2%
Etablissements de santé (3)	521,0	6,0%	6,2%	4,2%	4,1%
Etablissements sanitaires publics	303,2	5,4%	5,4%	3,2%	3,2%
Etablissements sanitaires privés	121,8	7,9%	8,7%	6,1%	5,9%
Etablissements sanitaires médico-sociaux	96,1	6,2%	6,2%	6,1%	6,1%
Total sur champ ONDAM	1 126,2	5,5%	5,9%	4,3%	4,1%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2011

Source : RSI / SARDE / Etat 601 + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS.

Tableau 8 : les dépenses de soins de ville à fin février 2013

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Janv.13 – Fév.13 (1)	Taux de croissance ACM-CJO mars 2012 à février 2013		Taux de croissance ACM-CJO Année 2012	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de Ville (hors IJ)	77,7%	4,1%	5,8%	3,8%	4,2%
dont Honoraires médicaux et dentaires	77,9%	5,0%	6,7%	4,7%	5,0%
Prescriptions	76,7%	3,6%	5,4%	3,3%	3,8%
Autres prestations (2)	91,6%	5,2%	5,8%	4,6%	4,4%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable

(2) dont transports et cures

Source : RSI / SARDE / Etat 601.

N°75 – Avril 2013

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies durant les deux premiers mois de l'année 2013, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base sont en hausse de 2,7% pour les artisans et de 2,0% pour les commerçants.

Les prestations du nouveau régime complémentaire des indépendants augmentent quant à elles de 3,7%.

Après un net repli des taux de croissance annuels en 2012, la progression des prestations vieillesse de droits directs continue de ralentir sur les deux premiers mois de l'année 2013. Cette baisse traduit la persistance des effets de la réforme de l'âge légal de départ à la retraite en matière de nombre de départ (cf graph. n°2).

Par répercussion, les prestations d'invalidité corrigées de la revalorisation enregistrent une accélération. La réforme des retraites a eu pour effet de diminuer les

passages de l'invalidité à la retraite, d'augmenter les effectifs d'invalides (cf. graph. n°3) et ainsi les masses de prestations versées au titre de l'invalidité.

A compter du 01/01/2013, le régime de retraite complémentaire des indépendants (RCI) garantie des droits identiques aux nouveaux assurés du RSI, qu'ils soient artisans ou commerçants suite à la fusion des régimes complémentaires obligatoires d'assurance vieillesse des artisans et des commerçants, opérée par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

Les assurés conserveront l'ensemble des droits acquis dans le régime complémentaire des artisans (RCO) et dans le régime complémentaire des commerçants et professions industrielles (NRCO) pour la période antérieure à la fusion.

Tableau 4 : les prestations servies par les régimes de base en 2012 et début 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à fév. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans				
Prestations légales	3 287	2,4%	552	2,7%
dont pensions contributives de droit direct	2 661	3,2%	448	3,1%
dont pensions contributives de réversion	461	2,3%	77	2,0%
Commerçants				
Prestations légales	3 793	2,1%	634	2,0%
dont pensions contributives de droit direct	2 929	2,7%	491	2,5%
dont pensions contributives de réversion	594	1,0%	99	0,9%

Tableau 5 : les prestations servies par le régime complémentaire RCI en 2012 et début 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à fév. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1 539	4,1%	260	3,7%
dont pensions contributives de droit direct	1 311	3,8%	221	3,4%
dont pensions contributives de réversion	228	5,6%	39	5,6%

Tableau 6 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2012 et début 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à fév. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans				
Prestations légales	156	9,3%	26	7,4%
dont prestations Invalidité	133	10,5%	23	9,5%
Commerçants				
Prestations légales	96	8,2%	16	10,2%
dont prestations Invalidité	89	9,3%	15	9,2%

Sources : RSI / DCF. Données disponibles au 15/04/2013. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base et d'invalidité comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants

France entière, hors taxation d'office (TO⁽¹⁾), le taux des restes à recouvrer observé au 28 février 2013 s'améliore de 0,4 point par rapport à celui de la même période l'année passée (15,0% contre 15,4%).

Les TO majorent de plus de 12 points le taux global des restes à recouvrer (RAR) car l'essentiel de ces taxations d'office ne sont jamais recouvrées. Celles ci continuent de concerner principalement les cotisants trimestriels (90% des RAR en taxations d'office découlent d'émissions trimestrielles), ce qui explique l'écart important entre le taux de restes à recouvrer des cotisants mensuels et des trimestriels.

Le taux global des restes à recouvrer y compris TO augmente de 0,5 point par rapport à celui de février 2012 (27,4% contre 26,9% l'an passé).

Cette détérioration concerne uniquement les cotisants mensuels (+1,9 point), le taux de RAR des cotisants trimestriels s'améliorant de -1,7 points. Cette dégradation du taux global s'inscrit dans le processus de traitement des cotisations sur comptes radiés qui a repris au cours du second trimestre 2012. La plupart des cotisants radiés n'ont pas déclaré le revenu de leur dernière année d'activité et leurs cotisations s'en trouvent appelées sur des bases élevées de taxation d'office⁽²⁾. Ainsi, la part des TO dans la masse des émissions mensuels hors procédures collectives évolue de +6,9 points par rapport à février 2012.

Tableau 9 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 28/12/2013

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	29-fév-12	28-fév-13	29-fév-12	28-fév-13
Mensuels	5,1%	7,0%	3,7%	4,4%
Trimestriels	47,6%	45,9%	29,9%	27,4%
TOTAL	26,9%	27,4%	15,4%	15,0%

Source : ACOSS. Champ ISU - Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives – hors singletons ACOSS. Données au 28/02/2013. Pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

Les cotisations des professions libérales

A fin février 2013, hors auto-entrepreneurs, le taux des restes à recouvrer de l'ensemble des cotisations annuelles des professions libérales est de 79,7% en amélioration de 0,6 point par rapport au taux de l'année précédente. Les réformes de la LFSS 2013 ont entraîné une augmentation des émissions de cotisations, particulièrement forte chez les professions libérales (+31,7%). Les encaissements suivent une dynamique soutenue, progressant même de +35,6%, ce qui explique l'amélioration du taux de restes à recouvrer par rapport au mois de février 2012.

Tableau 10 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 28/02/2013

Montants en millions d'euros	29-février-2012			28 février 2013		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de restes à recouvrer	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de restes à recouvrer
PL Ile de France	362	72	80,1%	519	105	79,8%
PL Province	776	152	80,4%	980	200	79,6%
TOTAL	1 139	225	80,3%	1 499	304	79,7%

Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

(1) : Pour les assurés qui n'ont pas déclaré leurs revenus réels, la régularisation des cotisations est calculée sur une base forfaitaire majorée (taxation d'office).

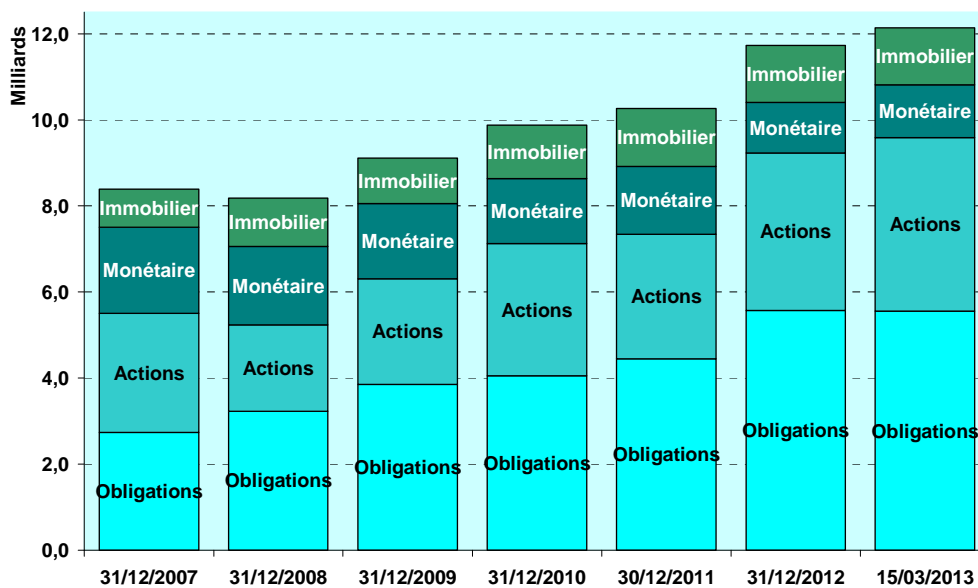
(2) : Suite à la radiation d'un compte, le cotisant dispose d'un délai de 90 jours pour fournir ses revenus. Passé ce délai, le montant de la régularisation suite à radiation est calculé. Si le cotisant a fourni un revenu, un débit réel est calculé ; dans le cas contraire, une TO est appliquée.

LES ACTIFS DES REGIMES

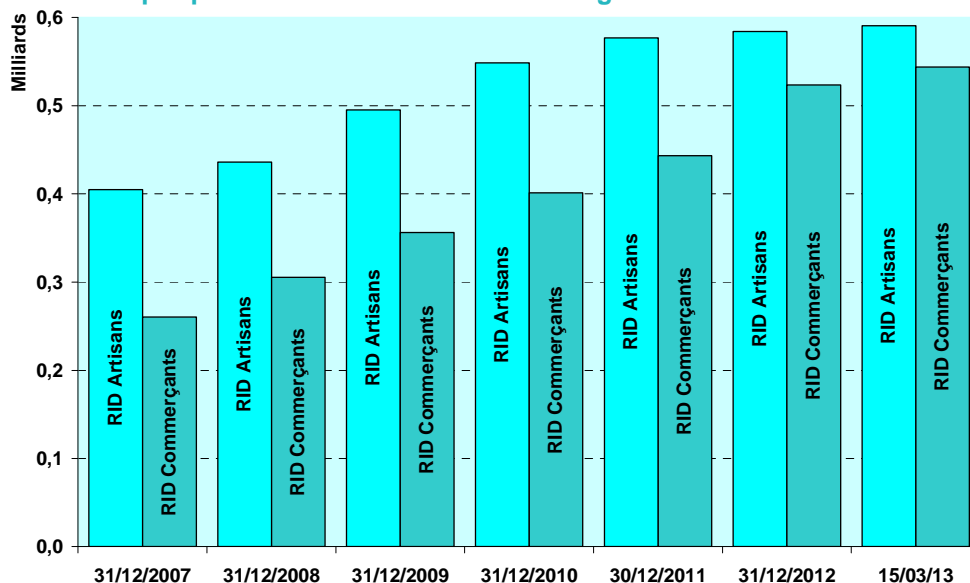
Suite à la fusion des régimes complémentaires vieillesse des artisans et des commerçants, le montant total des réserves s'élève au 15 mars 2013 à 12.138 M€. Ce montant correspond à l'ensemble des actifs (fonds de roulement inclus) et tient compte des dernières expertises en valeur vénale du patrimoine immobilier.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 544 M€ pour les commerçants et à 591 M€ pour les artisans. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date environ 13,3 milliards.

Graphique 4 : évolution des actifs du régime complémentaire des indépendants (RCI)



Graphique 5 : évolution des actifs du régime invalidité et décès



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI